

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AE338

présenté par
M. Berville, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 3, substituer au mot :

« ultérieurement »,

les mots :

« en 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de fixer une année précise pour l'atteinte de l'objectif tendant à porter à 0,7 % du revenu national brut l'aide publique au développement de la France.